

LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 16 Nivôse, an VII.



Notions recueillies sur Saint-Domingue par un citoyen nouvellement arrivé de cette île. — Portrait de Toussaint-Louverture — Mouvements des troupes impériales en Italie. — Nouveaux rassemblemens d'insurgés en Irlande. — Jugement des individus coupables du dernier vol de la diligence de Caen à Paris. — Nouveaux détails sur l'insurrection arrivée au Caire.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux Souscripteurs sans augmentation de prix, dans des demi-feuilles qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour les remplir.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moines, n^o. 423, butte des Moulins, à Paris.

COLONIES FRANÇAISES.

Extrait d'une lettre d'un citoyen nouvellement arrivé de Saint-Domingue, à un de ses amis.

Toutes les fois qu'on a parlé des affaires de St.-Domingue, les bons esprits ont remarqué que les opinions étoient la plupart dictées par la passion, par le préjugé ou par le besoin de justifier des missions sans succès. J'essayerai de vous donner quelques notions que je crois justes & impartiales.

Cette belle colonie a une étendue de 75 myriamètres sur 30 dans sa plus grande largeur ; & 5 dans la partie la plus resserrée. Elle comprend cinq départemens. Riche par la fécondité de son sol, comme par l'espérance de ses mines d'or, d'argent, de platine, et par ce qu'elle contient de productions des trois regnes, elle doit être d'un rapport immense pour la république par l'abondance de ses denrées devenues des besoins de première nécessité pour toute l'Europe. Elle doit donner une influence marquante à la puissance qui la possède ; mais son sort est en quelque sorte aujourd'hui entre les mains de Toussaint-Louverture. Il n'est donc pas sans intérêt de connoître cet homme qui par-là joue un grand rôle.

Il porte le titre de général en chef de l'armée de Saint-Domingue. Noir-créole, âgé de cinquante-deux ans, de moyenne stature, il est né esclave sur l'habitation Bréda, à peu de distance du Cap. Dès son bas âge, il annonça des dispositions heureuses qui attirerent l'attention de ses maîtres. A peine fut-il en âge de suivre les travaux de la culture, que son esprit d'ordre & d'économie lui fit confier la direction des affaires les plus essentielles de l'habitation, il remplit avec succès cet emploi.

Baillon Libertat géroit alors l'habitation sur laquelle étoit Toussaint. Il apprécia le mérite de ce jeune noir, & voulut en faire un ami, en l'attachant de plus près à sa personne. Il lui apprit lui-même à lire & à écrire ; ses leçons développèrent les qualités de son élève. Toussaint, quoiqu'esclave, n'étoit ni traité, ni regardé comme tel, & son maître

alors lui fit une pension annuelle de 800 francs : il étoit vu avec plaisir par tous les anciens libres, & considéré des grands planteurs.

Toussaint, dont les facultés intellectuelles se mûrissent en raison des rapports habituels qu'il avoit avec la classe des libres, portoit ses réflexions sur la dégradation de ses frères. Il ne pouvoit concevoir par quelle fatalité l'esclavage se trouvoit si près de la liberté, & comment une différence dans l'épiderme avoit mis une si énorme distance d'un homme à un autre. Ses idées s'agrandirent en entendant plusieurs fois citer des passages de Raynal. Il parvint à se procurer son ouvrage. Ce livre l'enflamma d'enthousiasme pour la liberté générale. Il avoit souvent les yeux sur cette page où Raynal paroit annoncer le libérateur qui devoit arracher à ses fers une grande portion de l'espèce humaine. Il revenoit sans cesse à cette prédiction dont il étoit si frappé.

Cependant la révolution française proclamait en Europe les droits éternels de l'homme. Les premières nouvelles qui l'annoncèrent en Amérique, donnerent à Toussaint l'idée du rôle qu'il a pris depuis. Pour se mettre au cours des événemens, il s'adressa à un européen philanthrope, à qui il remit les fonds nécessaires pour un abonnement aux journaux français. A cette époque, un homme de couleur, connu par le zèle infatigable qu'il a mis à défendre la cause de ses frères, faisoit concevoir à Toussaint le projet d'être aussi le défenseur des siens ; mais voyant bientôt les obstacles que l'on opposoit à l'admission des noirs à l'état d'homme ; les décrets des 15 mai & 24 septembre 1791, & 4 avril 1792 qui tous consacroient l'esclavage, trompant son espoir, il ne songea plus qu'à conquérir par la force ; les droits que la cupidité, l'orgueil & une fausse politique refusoient à ceux de sa couleur.

Le roi d'Espagne, commençant alors la guerre avec la France, leur fit proposer, ainsi qu'à quelques autres chefs noirs, de lui accorder la liberté qu'on leur refusoit en France, s'ils vouloient combattre sous ses drapeaux. Toussaint, qui ne vit dans cette offre que le moyen d'arriver à la liberté, accepta ; mais dès l'instant que la France, par son décret du 16 pluviôse, eut appelé à la liberté la population noire des Antilles, Toussaint résolut de rentrer dans le sein de sa patrie & de tourner contre l'étranger les armes qu'il avoit portées contre elles : en effet, on sait comment il l'a servie depuis. Plusieurs autres chefs noirs, guidés par lui, s'attachèrent à la même cause. Je dois ici remarquer que de tous les noirs qui rentrèrent alors au sein de la république, aucun ne l'a trahie jusqu'à ce jour. Me voilà parvenu à l'époque où Toussaint va jouer un

premier rôle sur la scène politique à Saint-Domingue. J'exposerai sa conduite postérieure, après avoir fait connaître son caractère & ses mœurs privées.

Pour placer mon opinion à l'abri des considérations du moment, je vous citerai ce qu'écrivait, l'année dernière, un observateur dont les talens ont été employés par le gouvernement.

« J'arrive d'Ennery, lieu où est située l'habitation de Toussaint. J'ai eu le plaisir d'y passer deux journées bien agréables. Les observations que j'ai été à portée de faire sur les détails de la vie domestique de Toussaint, m'ont donné de lui la plus haute opinion. C'est au sein de sa famille qu'on peut juger de la moralité d'un homme. Un bon mari, un bon père, un ami de la nature, ne peut être ni un méchant, ni un malhonnête homme.

« Depuis long-tems j'avois conçu le désir d'aller étudier Toussaint chez lui-même, & j'y fis un voyage. J'y fus conduit par un de ses neveux. A mon arrivée, je ne trouvais sur l'habitation que la femme du général, avec laquelle je conversai. On vint pendant notre entretien, lui annoncer l'arrivée du général en chef. Au nom de son mari, je vis son visage s'épanouir; elle se leva pour aller embrasser Toussaint. Les premières paroles succédèrent à un silence de quelques minutes, & je ne fis pas peu étonné de remarquer que ces deux êtres, ces deux émotions qu'éprouvent deux jeunes amans. Je rompis ce silence pour témoigner au général combien j'étois flatté de le voir. Il me répondit par un sourire, me prit la main & embrassa encore une fois son épouse. La conversation devint bientôt gaie; & durant toute la route, il ne fut question que de sa femme. Il me raconta presque tous les détails d'une vie domestique de vingt ans, semés de traits du plus grand intérêt, parmi lesquels j'en aperçus beaucoup qui dévoilaient l'homme fait pour influer sur le sort de ses semblables, & pour produire de grands résultats.

« C'est moi, me disoit-il, qui ai choisi ma femme. Mes maîtres vouloient me marier avec de jeunes & fringantes négresses. J'ai toujours su résister aux volontés qui contrarierent mes goûts, dans l'idée que je me formois d'un heureux mariage. Jusqu'au moment de la révolution je n'avois pas quitté ma femme une heure. Nous allions travailler à notre place (1) en nous tenant la main; nous revenions de même; à peine nous apercevions-nous des fatigues du jour. Le ciel a toujours béni notre travail; car nous ne faisons que nous enivrer dans l'abondance, & nous faisons des épargnes; mais nous avions encore le plaisir de donner des vivres aux noirs de l'habitation, lorsqu'ils en manquoient.

« Les dimanches & les fêtes, nous allions à la messe, ma femme, moi & tous nos parens. De retour à la case, après un repas agréable, nous passions le reste du jour en famille, & nous le terminions par la prière que nous faisons en commun.

« Au moment de la révolution, ma plus grande peine fut de quitter ma femme; & je ne me suis battu avec courage, & n'ai eu l'esprit libre pour toutes mes opérations, que lorsque je savois avoir acquis pour elle cette retraite où je viens passer les momens les plus agréables, & me soulager des inquiétudes des affaires publiques.

« La situation de l'habitation du général est à-la-fois la plus riante & la plus pittoresque que j'aie vue dans la colonie. A neuf lieues des Gonaïves & à trois de la partie espagnole, c'est une solitude agréable & paisible. La maison principale & les cases des cultivateurs sont bâties sur un plateau peu élevé; & au bas sont des plantations de cafés, au bord d'une rivière qui vient de la partie espagnole, & dont le cours forme les deux tiers d'un cercle autour de la maison. D'un coup-d'œil on aperçoit toutes les plantations qui sont dans le meilleur état. La vue est bornée de tous côtés par des bornes dont la position rend cette vallée charmante; & présente le plus joli tableau.

« Tout respire l'ordre & la décence dans la maison du général Toussaint. Son épouse, malgré le soin qu'elle prend de son ménage, travaille encore elle-même à la culture des cafés. Toussaint n'a montré une partie de son terrain cultivé par elle & par les femmes qui la servent.

« La citoyenne Toussaint a environ quarante ans; & quoique la plus grosse femme que j'aie vue à Saint-Domingue, l'ensemble de sa personne n'est pas désagréable; sa physionomie est douce &

(1) Portion de terre qu'on donnoit aux noirs, pour y cultiver eux-mêmes les racines nécessaires à leur nourritures.

explime la candeur; elle paroît avoir la modestie d'un fille de vingt ans. Tout ce qui l'entoure partage ses mœurs simples.

« Je n'ai quitté qu'avec regret cette charmante solitude; mais le départ du général en chef, hâté par l'arrivée des dépêches qui l'appelloient à ses fonctions, mit fin à mon heureux séjour; & je me rendis au Cap. (La suite incessamment.)

TURQUIE.

De Constantinople, le 5 frimaire.

L'ambassadeur d'Angleterre a reçu, ces jours derniers, un courier de sa cour. Depuis ce moment, les conférences de ce ministre avec le reïss-effendi sont encore plus fréquentes. On présume que les négociations qu'il a entamées sur un objet très-important, sont sur le point d'être portées à leur maturité.

Le premier de ce mois, Sil Bey, Chiaoux-Baschi, a été déposé & remplacé immédiatement par le Desferdar-Penahi, Ossman-Effendi, homme de mérite & très-consideré.

Une frégate russe a péri récemment dans la mer Noire; un coup de vent l'ayant allée sur la côte.

La nouvelle des événemens arrivés en Egypte, fut annoncée aux habitans de Constantinople par plusieurs décharges de l'artillerie du sérail, de l'arsenal & de Tophana. On attend avec impatience le rapport des faits qui doivent avoir suivi ces événemens.

ITALIE.

De Raguse, le 26 frimaire.

Notre gouvernement vient de publier une note dans laquelle il déclare que notre république ne fait & n'a jamais fait d'armement, parce qu'elle n'a rien à craindre de personne; qu'elle observe la plus exacte neutralité envers toutes les puissances belligérentes; & que les nouvelles fausses & sans aucun fondement qui ont été répandues, doivent être attribuées à des personnes peu affectionnées à la république, & qui envient sa parfaite tranquillité.

De Venise, le 26 frimaire.

Suivant les dernières lettres d'Udine, il y a de grands mouvemens parmi les troupes impériales qui se trouvent de ce côté. Le lieutenant-général Fiascaris a reçu ordre de réunir toutes les troupes réparties en petites divisions dans la Carniole.

SUEDE.

De Stockholm, le 14 frimaire.

M. le baron de Bndberg, ambassadeur de Russie, arriva ici hier. On assure qu'il est chargé d'une mission très-importante près de notre cour.

Il paroît certain que la diète de ce royaume sera convoquée sous peu.

Les opérations du comité des finances ont fait tomber aujourd'hui le cours de la bourse de cinq pour cent.

AUTRICHE.

De Vienne, le 30 frimaire.

M. le feld-maréchal comte de Wallis, ci-devant président du conseil de guerre, est mort hier d'un coup d'apoplexie.

Le célèbre auteur dramatique, M. Kotzebue, après avoir essuyé bien des persécutions, comme partisan de certains principes, vient d'obtenir une augmentation de pension. Il jouira à l'avenir de 3000 florins de rente & du titre de poète de la cour; mais il ne pourra demeurer dans cette capitale.

Aussi-tôt que le canal de Baaden sera achevé, on se propose de construire près de l'endroit où la petite rivière

de Vienne
mens pou
On ass
mettre a
d'inger m
puisse ét

Depuis
l'Angleter
pêche tou
conséque
a quatorz
les vents
du contin

Les le
marqués

Maigr
de faire l
moigne h
passé on
cette vil
y lisoit ce

Du 5 n
velles ala
tielières
Irlandais
piques, c

Le gou
dénuncia
d'habitan
croit la
environs
sonpcon

pour y f
combinée

Presqu
sont succ

R

Le con
jours der
diligence
été cond
Louis, c
du départ
le roy; le
Les cinq
Langlois

— Mal

d'hui pa
donneron

Un co

Sieyes a

de huit

firmen t

de la co

— Les

Vienne s

d'après l

de Vienne se jette dans le Danube, un port où les bâtimens pourront entrer & sortir.

On assure que deux bâtimens de guerre sont prêts à mettre à la voile dans le canal de Pise, afin que si quelque danger menaçoit la famille du grand-duc de Toscane, elle puisse être mise aussi-tôt en sûreté.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 2 nivose.

Depuis quinze jours nous n'avons reçu aucune poste de l'Angleterre. Le vent qui est constamment au nord, empêche tous les paquebots d'arriver. Nous ne savons rien par conséquent de ce qui se passe dans cette île. On dit qu'il y a quatorze messagers à Yarmouth, & qu'ils y attendent les vents favorables pour porter dans différentes cours du continent, les dépêches pressées dont ils sont porteurs.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 27 frimaire.

Les lettres de New-York annoncent une diminution marquée dans les ravages de la fièvre jaune.

Malgré l'envie constante que le gouvernement témoigne de faire la guerre, la nation désire la paix. Le peuple témoigne hautement la lassitude qu'il éprouve. Ces jours passés on a trouvé des placards dans plusieurs rues de cette ville, & notamment dans celle où loge M. Pitt. On y lisoit cet unique mot : *La paix.*

Du 5 nivose. — Le gouvernement ne déguise pas ses nouvelles alarmes sur l'Irlande. Dans plusieurs comtés, & particulièrement dans le comté de Kildare, des bois dont les Irlandais se servent pour fabriquer les manches de leurs piques, ont disparu en une seule nuit.

Le gouvernement reçoit d'une foule de comtés, des dénonciations d'absence furtive contre un grand nombre d'habitans de leur canton, dont on ignore la retraite. On croit la réunion vers les montagnes & les marais des environs de Dublin. Plusieurs même sont violemment soupçonnés de s'être déjà retirés au sein de la capitale, pour y favoriser une attaque de nuit, lors de l'invasion combinée.

Presque toutes les sentinelles royales des avant-postes sont successivement égorgées toutes les nuits.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Caen, le 12 nivose.

Le conseil de guerre de la 14^e division a instruit ces jours derniers le procès concernant le dernier vol de la diligence de Caen à Paris. Sur treize prévenus, huit ont été condamnés à la peine de mort : Bourret, dit Saint-Louis, chouan annistié ; Lafontaine, de Caen ; Dumas, du département de la Vendée ; Dubois, Marie, de Balleroy ; le Rénois, maréchal à Cien ; Giraud & Verdelet. Les cinq autres, qui sont Letellier, Lami, Malouesel, Langlois & David, ont été acquittés.

DE PARIS, le 12 nivose.

— Malgré la rigueur de la saison, la séance tenue aujourd'hui par l'Institut national a été brillante. (Nous en donnerons une notice).

Un courrier que le directoire avoit expédié au citoyen Stoyes à Berlin, est arrivé hier. Il en est venu en moins de huit jours. On dit que les nouvelles qu'il apporte confirment tout ce qu'on sait déjà de l'invariable résolution de la cour de Berlin de conserver sa neutralité.

— Les espérances d'un accommodement avec la cour de Vienne semblent prendre plus de consistance, sur-tout d'après les bruits qui circulent depuis hier.

— On a arrêté aujourd'hui, rue du Mont-Blanc, un individu accusé d'avoir fabriqué & colporté chez des banquiers de fausses lettres-de-change. Nous ignorons son nom.

— François Lanthenas, ci-devant membre de la convention, et depuis commissaire du directoire près la municipalité du second arrondissement, est mort à Paris, avant-hier.

— « Il paroît, dit un de nos journaux, que le divan réuni au Caire n'a pas répondu à l'espérance que Buonaparte en avoit conçue. D'après le résultat de la cour suprême, toute innovation étoit contraire au coran, & le coran avoit tout prévu. A la sortie du divan, le général Z..... y fut attaqué avec fureur, se défendit long-tems ; mais il succomba enfin sous le nombre.

» Le général Dupuis, informé qu'à la voix de leurs prêtres jaloux & furieux, des Musulmans en armes menaçoient d'aller égorgé l'Institut, lui porta de prompts secours & périt dans l'action.

» Buonaparte rassembla à l'instant toutes les forces qu'il avoit dans la ville & fit battre la générale. Un camp de six mille hommes, placé à quelque distance, accourut se joindre à lui. On fit de ces assassins un horrible carnage. Quinze cents d'entr'eux s'étoient réfugiés dans une mosquée & demandoient grâce. *Point de grâce aux assassins.* Tout a été passé au fil de l'épée. On ajoute que Buonaparte s'est retiré dans son camp.

On dit que l'officier qui a péri avec Dupuis est Sulkoski, un des premiers aides-de-camp de Buonaparte.

— Les nouvelles les plus récentes des Etats-Unis portent que la fermeté que le directoire a déployée sur le continent, & les intentions pacifiques qu'il n'a cessé de montrer au gouvernement américain, y ont pallié les esprits & donné une grande force au parti français.

— On sait positivement que les Napolitains n'ont eu le tems d'emporter aucun des objets de sciences & d'arts encaissés pour nous à Rome.

— On annonce à présent que Rapinat reste en Suisse comme commissaire auprès de l'armée française.

— Le 6 de ce mois, la Loire a charié une quantité si considérable de glaces, que dix bateaux chargés dans la rivière de Nantes y ont coulé bas. Le beau corsaire *le Zélé* a aussi été entraîné sur les rochers de Penhouet, & y a péri. L'équipage a été sauvé.

— Le ministre impérial a remis, en date du 9 nivose, une nouvelle note assez aigre & pleine de plaintes, touchant Ehrenbreitstein. La députation d'Empire a résolu de l'appuyer auprès des plénipotentiaires français.

— Le citoyen Volsner, homme de lettres & négociant de Francfort, avoit été arrêté en Prusse. Le roi a consenti à le remettre en liberté, à condition que le directoire feroit reconduire à Berlin le jeune Bodereau, âgé de 14 ans, page de la princesse Ferdinand, & arrêté à Nantes comme prévenu d'émigration. Cet échange a été adopté.

— Des fabricateurs de fausse-monnaie & de faux billets de crédit ont été arrêtés en Suède. Ce sont deux soldats & un sous-officier.

V A R I É T É S.

Thémistocle étant entré, à la tête d'une armée de Grecs, chez un peuple barbare, fut témoin d'un combat de deux coqs acharnés l'un contre l'autre. Ce spectacle ne fut pas pour lui l'objet d'un simple amusement. Il fit arrêter son

armée, & lui adressa ce discours : « O Grecs ! regardez ces deux animaux ; ils combattent avec opiniâtreté, & ce n'est ni pour leur pays, ni pour les dieux de leur patrie ; ce n'est ni pour la cause de la liberté, ni pour le salut de leur famille. L'unique sentiment qui les anime, c'est que chacun des deux ne veut point céder à l'autre ».

Lorsque les Grecs eurent vaincu & repoussé les Perses, les Athéniens décréterent, par une loi, que tous les ans à un jour fixe on donneroit au peuple un combat de coqs.

Voilà la noble origine qu'on assigne à un spectacle qui, chez quelques peuples modernes, n'est plus qu'un amusement frivole & cruel.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Suite de la séance du 14 nivôse

La discussion s'ouvre sur le projet de résolution qui établit un nouveau tarif des postes.

Bertrand (du Calvados) parle le premier & le combat.

C'est, suivant lui, une surtaxe onéreuse pour les citoyens, qui ne seroit cependant d'aucune utilité pour le trésor public. En effet, le produit de la poste aux lettres a été évalué à dix millions ; c'est pour cette somme que le directoire a affirmé cette administration à une compagnie. Elle doit remplir les condition de son bail, qui lui conserve un bénéfice assez considérable, quel que soit le produit. Il n'y a qu'une erreur grossière, dit l'orateur, de la part du ministre qui puisse faire avancer le contraire. Et il y a de l'inconvenance, de l'impudeur au rapporteur de proposer d'augmenter encore cette énorme bénéfice. C'est peut-être avoir trop compté sur l'impéritie du conseil, ou lui avoir supposé des sentimens qui sont étrangers à tout républicain. Il est tems de mettre un terme à l'avidité scandaleuse des hommes de finances.

Bertrand conclut à l'ardo du jour sur le projet de la commission, & à ce qu'elle présente un nouveau tarif conforme au système des poids & mesures.

On demande l'impression de cette opinion.

Villers réclamoit la parole. Le président a appelé Bézard à la tribune.

Cet orateur a rappelé, pour soutenir le projet, les raisonnemens faits par la commission ; la nécessité de faire concorder la taxe des lettres avec le système des nouvelles mesures ; la différence des bases du transport, plus justes dans le nouveau projet, puisqu'elles sont tirées de la distance parcourue effectivement par les dépêches ; la suppression des bureaux dits de passe ; la difficulté de faire, dans la petite fraction de centimes, les calculs aussi prompts que considérables qu'exige la taxe des lettres : tout cela, suivant lui, exige la légère augmentation qui se trouve dans le tarif proposé, & il conclut à l'adoption du projet.

Fougez (de Jemappes), combat le projets. Le produit ancien des postes étoit de 12 millions nets ; comment ne peut-il pas s'élever aujourd'hui à 10 millions. Les relations des citoyens sont diminuées par la cessation du commerce ; mais cette perte a dû être compensée par l'accroissement du territoire de la république.

L'orateur conclut de ces observations qu'il y a un vice d'administration, & il cite plusieurs parties de ce service dont les salaires sont portés beaucoup plus haut que

sous la monarchie, tems où la dilapidation étoit à son comble.

Il conclut au rejet du projet & au renvoi à la commission, pour présenter un projet qui fasse coïncider le tarif actuel avec le système des poids & mesures.

Debartz parle pour le projet. Gros-Casson-Dorimon l'appuie en soutenant que le tarif actuel est beaucoup plus élevé que celui de 1759, & il en trouve la preuve dans le produit présumé des postes d'après l'un ou l'autre. Celui de 1759 produiroit une somme sur laquelle les fermiers auroient un bénéfice de 2,500,000 francs ; celui proposé par la commission donneroit une somme qui feroit aux fermiers une part de 3,990,500 francs.

L'orateur conclut de ces faits, qu'il y a surtaxe dans le projet au profit des fermiers. Il demande qu'il soit rejeté & qu'il soit fait un message au directoire, pour lui déclarer que le conseil ne peut adopter le tarif nouveau jusqu'à ce qu'il connoisse la résiliation du tarif actuel.

Le message par lequel le directoire a, conformément à une clause du bail, sollicite le rétablissement du tarif de 1759, ne paroît point à l'orateur un motif suffisant pour adopter cette mesure. Le corps législatif est indépendant ; le directoire n'a pas le droit d'envoyer des projets de loi tout faits, ni commander telle ou telle disposition particulière, & il n'a pu le promettre à des fermiers.

Vezin a rappelé au conseil l'obligation qu'avoit contracté le directoire de solliciter le rétablissement du tarif de 1759, pour obtenir le produit net de 10 millions.

Mensor combat le projet.

Le conseil ajourne le tout à sextidi.

Bourse du 15 nivôse.

Amsterdam.....	61, 61 $\frac{3}{4}$.	Rente viagere.....
Idem cœur.....	59 $\frac{1}{8}$, 59 $\frac{3}{8}$.	Rente provis.....	9 f. 13 c.
Hambourg.....	193, 190.	Tiers cons.....	11 f. 75 c.
Madrid.....	11 f. 25 c.	Bon $\frac{2}{3}$	1 f. 88 c.
Mad. effect.....	14 f. 25 c.	Bon $\frac{1}{2}$
Cadix.....	11 f. 25 c.	Bon des 6 der. mois de l'an 6.....	79 f.
Cad. effect.....	14 f. 25 c.	Or fin.....	107 f.
Gènes.....	95 $\frac{3}{4}$, 94 $\frac{1}{4}$.	Lingot d'arg.....	50 f. 75 c.
Livourne.....	105 $\frac{1}{2}$, 104 $\frac{1}{4}$.	Portugaise.....	97 f. 25 c.
Bâle.....	$\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ per., 1 $\frac{1}{2}$ per.	Piastre.....	5 f. 33 c.
Geneve..... 3 per.	Quadruple.....	81 f. 63 c.
Lyon..... $\frac{1}{4}$ bénéfice.	Ducat d'Hol.....	11 f. 75 c.
Marseille..... $\frac{1}{2}$ à 1 per.	Gainée.....	26 f. 25 c.
Bordeaux..... $\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Souverain.....	35 f. 25 c.
Montpellier..... $\frac{1}{4}$ per. 15 j.		

Esprit $\frac{2}{3}$, 360 à 370 fr — Eau-de-vie 22 deg., 250 à 280 f.
 — Huile d'olive, 1 f. 20 à 25 c. — Café Martin, 2 f. 80 à 90 c.
 — Café St-Domingue, 2 f. 65 à 75 cent. — Sucre d'Amvers, 2 fr. 25 à 30 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 20 à 30 c. — Sucre de Marseille, 1 fr. — Coton du Levant, 2 fr. 50 à 90 cent. — Coton des isles, 4 f. 25 c. à 5 f. 25 c. — Sel, o. f.

Idées offertes à la méditation du Sage & de ceux qui peuvent les utiliser, ou troisieme chapitre d'un ouvrage qui a pour but l'affermissement des nouvelles républiques, par Larivalliere. A Paris, chez Tavernier, libraire, rue du Bacq, n°. 957. Prix, 1 fr. 25 c.
 Cet ouvrage présente des idées qui ne peuvent manquer d'exciter de l'intérêt, puisqu'elles s'appliquent aux grandes discussions qui occupent en ce moment l'Europe entière.

A. FRANÇOIS.